



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-02

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 5 mai 2015, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située sur le chemin Brandrick (lot 2 594 589).

Cette demande consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant. Cette implantation ne respecte pas les normes en vigueur au niveau de la cour avant. Le *Règlement de zonage #2005-419*, à l'article 32, stipule que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés dans les cours avant et dans la zone AF-3.

Donc la dérogation sur l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 mai 2015.

Avis donné le 14 avril 2015



Sylvie Gougeon
Directrice générale et Secrétaire-trésorière